

Mairie de CONCHY-LES-POTS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 mars à dix neuf heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué le 09 mars 2021 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Conchy Les Pots, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, Maire.

Étaient Présents : MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, BRIATTE Thomas, FOULLOY Martine, CLEUET Philippe, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, PLUCHARD Frédéric, L'EQUILBECQ Sébastien, LELONG David.

Absente : Emilie FRANCOIS **Excusée :** FRAYON Jennifer

- Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. Monsieur Frédéric PLUCHARD est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 DÉCEMBRE 2020

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du 07 Décembre 2020 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

Avancement des travaux de la Mairie-Ecole-Maison médicale

Madame La Maire fait un point sur les travaux en cours et explique que suite aux mauvaises conditions climatiques, la baisse des effectifs à cause des arrêts de maladie, les travaux prennent du retard.

- ✚ Devanture de la Mairie : Reste 6 marches à construire sur les 11, édification des murs et pose d'un garde-de-corps.
- ✚ Les aménagements paysagers extérieurs de la Mairie : défaillance de l'entreprise, personnels en arrêt maladie, le paiement sera mis en instance.
- ✚ Des problèmes de dysfonctionnement de la chaudière biomasse sont récurrents, un courrier recommandé a été envoyé au constructeur. Suite à l'intervention d'un technicien « a priori » le fonctionnement semble maintenant correct.

Projets 2021 pour les travaux d'investissement

- Travaux sur le surpresseur au château d'eau (demande de subvention en cours auprès du Conseil Départemental)
- Bâche incendie de la rue de la poste.
- Isolation dans la salle de bain du logement communal de M. et Mme Weppe
Changement des menuiseries de l'ancienne salle du conseil municipal

L'ensemble de ces projets seront inscrits en fonction de nos possibilités financières au budget 2021.

Délibération N° 01.03.2021 – Révision de la carte Communale

Madame la Maire donne lecture du courrier du Préfet de l'Oise en date du 02 mars 2021, nous informant, que la carte communale présente des manquements,

notamment l'annexion de la Servitude d'Utilité Publique (SUP) AS1 , concernant le captage d'eau du Syndicat de production d'eau d'Orvillers-Sorel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et votants, décide de modifier la carte communale par un arrêté municipal portant sur la mise à jour de la carte communale. A cet effet, sera annexé au dossier de la carte communale la déclaration d'utilité publique concernant le captage d'eau du syndicat de production d'eau d'Orvillers-Sorel et les plans annexes.

L'arrêté Municipal sera affiché au lieu habituel, et annexé au document de la carte communale.

Délibération N° 02.03.2021- Convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau

Le département de l'Oise dans sa délibération, du Conseil Départemental du 25/06/2020 a convenu que le département met à disposition des communes et établissements public de coopération intercommunale (EPCI) qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, notamment dans le domaine de la protection de la ressource et de la prévention des inondations, une assistance technique pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines :

- de l'assainissement
- de la protection de la ressource en eau
- de la protection des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

La convention est établie pour une durée de 6 ans et sera reconduite tacitement. En ce qui concerne la commune il y a lieu de choisir comme domaine d'intervention : l'assainissement, la protection de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et votants autorise la Maire à signer la convention départementale de l'Oise avec mission d'assistance technique dans le domaine de l'Assainissement, de la protection de la ressource en eau et de la protection des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Délibération N° 03.03.2021 – Révision des Tarifs de location de la salle des fêtes

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants, annule et modifie la délibération prise en date du 18 mai 2018 et décide d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente, à savoir :

- 1 journée de location : 150 €
- 2 jours de location : 200€
- 3 jours de location : 250 €
- Charges en plus de la location (eau, électricité)
- Un acompte de 80 € sera demandé à la réservation et à la signature du contrat
- Une caution égale à 3 fois sera exigée à la remise des clés, sous forme de chèque, en garantie des dommages qui pourraient, éventuellement être causés. Sans litige, le chèque sera rendu après la restitution des clés à la fin de la location.

Délibération N° 04.03.2021 – Transfert automatique de la compétence « PLU » document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » au EPCI.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi ALUR (Accès au logement et urbanisme rénové) du 24 mars 2014, a prévu dans son article 136, un transfert automatique de la compétence relative à l'élaboration des PLU (à ce jour exercée par les communes) vers les communautés de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après avoir discuté de l'intérêt de transférer ou non la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et votants, décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes du pays des Sources.

Contrat APAVE

Le contrat avec l'APAVE pour la vérification annuelle des équipements sportifs, électriques, et installation gaz n'ayant pas été renégocié depuis plusieurs années, Madame la Maire propose de faire jouer la concurrence pour comparer le coût annuel. Le contrat actuel s'élève à 1187 € pour 3 visites. Après réflexion, le conseil municipal autorise Madame la Maire à solliciter des devis pour comparaison.

Maintenance des Alarmes des bâtiments communaux

Madame la Maire informe les membres du conseil de la vétusté des alarmes dans les bâtiments communaux. Il est donc nécessaire d'envisager le changement des équipements actuels.

L'entreprise S.D.T. de Conchy Les Pots propose du nouveau matériel plus performant. Un devis est sollicité auprès de l'entreprise SDT.

- Questions diverses :

Les chauffeurs de bus effectuent régulièrement des manœuvres face au monument aux morts et dégradent le trottoir. La mairie va adresser à la société de transport un courrier avec des photos, et éventuellement, la prise en charge par la société des frais de réparation des dommages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50